

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz
Séance du 7 octobre 2010

Présidence : Jacques Stirnimann, président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- vu le préavis municipal no 5/2010 concernant l'adhésion de la Commune de La Sarraz à l'Association régionale pour l'action sociale de Morges ó Aubonne
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. de demander l'adhésion de la Commune de La Sarraz à l'ARASMA(C),
2. d'adopter les statuts de l'ARASMAC,
3. de démissionner de l'ARAS Orbe ó Cossonay ó La Vallée,
4. d'accepter la dissolution de l'ARAS Orbe ó Cossonay ó La Vallée,
5. de charger les Comités de direction de ces deux associations de régler les aspects pratiques relatifs aux transferts du personnel, des locaux et des fonds d'ARAS à l'autre

Ainsi délibéré en séance du 7 octobre 2010

Le Président :
Jacques Stirnimann

la secrétaire :
Isabelle Chevalier

Extrait conforme, l'atteste, la secrétaire
